



**LEGENDE**

**Principes d'aménagement :**

- Secteur à vocation dominante habitat

**Principes de desserte / accès :**

- Principe d'entrée/sortie
- Principe de connexion
- Principe de cheminement doux

**Principes de traitement paysager :**

- Principe de préservation des vues
- Principe de traitement paysager au droit des franges
- Principe de traitement paysager des fonds de parcelles
- Parcelle réservée à l'élargissement de la voirie

### Enjeux d'aménagement

Ce terrain, d'environ 4,5 hectares, se situe à l'interface entre le tissu urbain d'Ardon-Sous-Laon (au Sud de la RN2), des espaces à vocation agricole et le domaine de la Solitude, secteur d'intérêt naturel. Cette extension de l'urbanisation se doit d'être rattachée à la trame bâtie existante, en prêtant attention à ses accès et à son insertion paysagère.

### Principes d'aménagement

Les terrains à aménager représentent, à moyen terme, le développement d'une zone d'urbanisation à vocation principale habitat. La densité minimale à atteindre sera de 15 logements par hectare (densité brute). La typologie des constructions devra tendre vers de l'habitat individuel pur.

### Principes d'accès /desserte

Les constructions prévues seront desservies via 4 accès : deux sur la rue Régina et deux sur le chemin de la Croix de Chivy. Au regard des gabarits actuels de la rue Régina, il sera nécessaire de prévoir un élargissement de voirie. Le but étant de relier la zone à la RN2. Un accès modes doux est à assurer depuis la cité Bedin.

### Principes de traitement paysager

Le projet doit proposer sur la partie Est du secteur un rythme paysager alternant entre ouvertures paysagères et végétation mixte et ce, pour conserver dans cet îlot semi-ouvert des vues vers les espaces boisés et agricoles environnants. Il sera nécessaire de prêter une attention particulière au traitement paysager de l'aménagement du côté du Chemin de la Croix de Chivy (façade vers la RN2).